



Siège social : Mairie de Saint-Pathus (77178)

Mail clubamitiestpathus@hotmail.com

Site web: ca3sp77.e-monsite.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du vendredi 15 avril 2022 – 9h30

ORDRE du JOUR :

- √ Approbation du C.R. du C.A. du 18 février 2022 par les membres présents.
- √ Rappel du fonctionnement du club.
- √ Activités à venir.
- √ Questions diverses.

Etaient présents :

Mesdames : Ginette FOURNIER, Jacqueline CARRETTE, Marielle MICHIELS, Christiane TESTARD, Evelyne CARRE,

Messieurs : Michel BONNEAU, Christian CARDOT, Michel CARRE, Marcel ISLER
Absentes ou excusées : Nadine DROIT, Cécilie COMAN, Annie BAZIN, Danielle VAN CAUTEREN, Gabriel ZANOVELLO, Jean Louis VAN CAUTEREN.

√ **Approbation du C.R. du 18 février 2022.**

Christian CARDOT demande une rectification sur le PV du 18 février, à savoir la modification de la phrase « une marche du côté de Senlis avec repas du midi » par « une marche à Senlis avec repas du midi ». La modification est acceptée et le PV sera mis sur le site du club.

√ **Rappel du fonctionnement du club.**

Le Président, Michel Bonneau tient à faire le point et rappelle que le club est composé du bureau qui administre l'association, il comprend un nombre de membres restreints et peut se réunir souvent pour gérer l'administration courante et en référer lors des réunions des conseils d'administration.

Le Conseil d'Administration constitue le véritable exécutif de l'association. C'est l'organe compétent pour déterminer les choix stratégiques du club.

Michel Bonneau explique que le bureau a choisi de modifier le contrat d'assurance du club passant ainsi de GROUPAMA à la MAIF et économisant ainsi plus de 250 €.

Comme c'est le club qui reste organisateur de toutes les activités du club, il est nécessaire que le responsable d'un groupe pratiquant une activité prévienne le Bureau de la composition de ce groupe. Afin que tous soient couverts par l'assurance.

√ Activités à venir.

Marielle MICHIELS remet à tous les responsables de groupe les documents relatifs à l'animation du 1^{er} Mai, afin qu'ils en fassent la distribution rapidement, la date buttoir des inscriptions est proche : le 20 avril 2022. Car Jacqueline Carrette qui se charge des achats du repas froid doit pouvoir passer les commandes rapidement.

L'animation du 14 Juillet 2022 est maintenue dans la petite salle des Brumiers.

Marielle propose 2 activités :

1/ **Une sortie « Repas » au Gué à Tresmes.**

Le mardi 31 mai prochain et le mercredi 1^{er} juin.

Ce jour-là auront lieu les examens BTS des lycéens dans le restaurant 4 saisons.

Le menu est secret (examen oblige). Le cout du repas est de 21 € (apéritif, boisson et boissons chaudes comprises). La proposition est acceptée par l'ensemble des membres et il est décidé que le club prendra à sa charge 6 €. Ainsi le coût du repas par adhérents est de 15 €.

Les non adhérents ne pourront venir que s'il y a de la place et le repas sera maintenu à 21 €.

Dès le début de la semaine prochaine, Marielle recontacte le Gué à Tresmes et une proposition sera faite à l'ensemble des adhérents.

2/ **Une sortie à Pierrefonds.**

Depuis le 1^{er} avril dernier le petit train touristique reprend le chemin du parc du château et des ruelles de Pierrefonds. Donc Marielle vient tout juste de contacter l'Office du Tourisme de l'Oise et attend de recevoir le devis qu'elle a demandé. A savoir, parcours en petit train jusqu'au château, visite du château et repas à Pierrefonds. Dès que le Conseil d'Administration aura le devis et le coût du transport il validera la proposition et fera une diffusion de l'offre auprès des adhérents.

√ Questions diverses.

Michel Bonneau nous informe avoir été sollicité par une société qui propose une sortie et la vente de produits divers. Après concertation des membres du CA, nous refusons à l'unanimité ce genre de vente pouvant être assimilée à de l'abus de faiblesse sur personnes vulnérables.

Michel Bonneau nous fait part de son mécontentement car la mairie a organisé une réunion des associations le samedi 2 avril 2022 et le club de l'amitié n'a pas été convié à cette réunion. La mairie s'en est excusée. Lors de cette réunion les cartes d'adhérents ont été évoquées et nous rappelons que les adhérents doivent être en règle.

Ginette FOURNIER nous informe que le solde de la trésorerie au 31 mars est de 14.031,61 €.

Il est également demandé aux responsables d'activité de veiller à ce que les tables et les chaises soient remises en place après chaque utilisation.